

Image not found or type unknown



Humidité et responsabilité du bailleur

Par **Nono60**, le **19/01/2016** à **21:21**

Bonjour , je vous contact suite à un soucis dans le logement que je loue , il ya des traces qui sont apparu sur le lino de la salle de bain , le bailleur n a pas voulu prendre le remplacement en charge étant donner que cela n était pas dans l état des lieux , mais il s avère qu il ya une trace dans la chambre , declarer dans l état des lieux , qui s est propager et qu il y ai de l humidité maintenant , et la salle de bain est coller à cette pièce et qu il y ai de grande chance que ce soit liée à la trace de la chambre , que me conseillez vous svp ?